

ACCORD SUR LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
Applicable à compter du 01/12/2025

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIV

Le présent Accord sur les traitements de données à caractère personnel et ses annexes (ci-après l' « Accord ») complètent les stipulations des Conditions générales de ventes ainsi que du devis (ensemble le « Contrat ») applicables entre High Connexion et le Client (tel que mentionné sur l'ordre de participation, agissant en son nom et pour son compte ou par l'intermédiaire d'un mandataire au nom et pour le compte du Client) en ce qui concerne les opérations de traitement de données à caractère personnel effectuées en exécution du Contrat. Dans ce cadre, les Parties acceptent que le présent « Contrat de traitement de données à caractère personnel » (ci-après l' « Accord ») détermine les conditions dans lesquelles les Parties peuvent traiter les données personnelles.

CECI AYANT ETE PREALABLEMENT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

1. DEFINITIONS

Pour les besoins des présentes et nonobstant toutes autres définitions prévues dans l'Accord, les termes suivants auront le sens qui est donné ci-dessous :

Accord	Désigne le présent Accord sur la Protection des Données complété par les <u>Annexes</u> sur les modalités de traitement des données à caractère personnel.
Activités	Désigne les activités de marketing et de paiement exercées par HIGH CONNEXION, telles que définies dans les CGV.
Autorité de régulation	Désigne toute autorité compétente en matière de protection des Données personnelles.
Contrat	Désigne l'ensemble contractuel au terme duquel le Client missionne HIGH CONNEXION pour réaliser les prestations de service. En l'absence d'un contrat de prestations de services spécifique, ce sont les CGV ainsi que l'ordre de participation de High Connexion qui s'appliquent.
Destinataire autorisé	Désigne un administrateur, un employé ou un Sous-traitant d'une des Parties qui a un besoin légitime d'accéder aux Données personnelles dans le cadre de l'exécution de l'Accord.
Données	Désigne tous types d'informations et/ou données auxquelles les Parties ont accès dans le cadre des relations contractuelles, quel que soit le format ou le support, que ce soit des Données personnelles ou non (ex : données financières, données clients, données stratégiques, techniques, professionnelles, administratives, commerciales, juridiques, comptables, etc.).
Données personnelles	Désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée comme telle, soit directement soit indirectement par regroupement d'informations, par référence à un numéro d'identification ou à des éléments qui lui sont propres : nom, adresse, numéro de téléphone, adresse IP, adresse email, numéro d'immatriculation d'un véhicule, matricule professionnel, identifiant/login, mot de passe, données de connexion, etc.
Finalité autorisée	Désigne l'objet du Traitement de Données personnelles mis en œuvre par le sous-traitant, conformément aux Annexes.
Instructions	Désigne l'ensemble des instructions écrites par le Responsable de Traitement à destination du Sous-traitant. Ces instructions répondent à un formalisme strict et ne sauraient être considérées comme telles que dans la mesure où elles sont formulées par écrit dans l'Accord, dans un courrier électronique ou papier émanant d'une personne dûment habilitée. Les instructions sont accompagnées de toute documentation nécessaire aux fins de leur bonne exécution et figurent dans les Annexes. Ces annexes doivent être complétées par le Client par tout moyen écrit.

Pays tiers	Désigne tout Etat non membre de l'Union européenne. Cette terminologie regroupe également toute organisation internationale comportant des pays non-membres de l'Union européenne.
Personne concernée	Désigne toute personne physique dont les Données personnelles font l'objet d'un Traitement.
Mesures de sécurité	Désigne les mesures physiques, techniques et organisationnelles des Parties et mises à jour régulièrement.
Réglementation sur la protection des données	Désigne la réglementation en vigueur applicable au Traitement de Données personnelles et, en particulier : (i) le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » (ci-après « RGPD ») ; (ii) la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ; (iii) toute législation entrant en vigueur et susceptible d'affecter les Traitements visés par l'Accord ; (iv) tout guide de bonnes pratiques publié par les Autorités de régulation compétentes ou le Comité Européen sur la Protection des Données.
Responsable de Traitement	Désigne, selon les Traitements, le Client ou High Connexion en tant que personne morale déterminant seul ou conjointement les moyens et les finalités du Traitement mis en œuvre dans le cadre de l'exécution du Contrat.
Services	Désigne les prestations de services assurées par High Connexion dans le cadre du Contrat.
Sous-traitant	Désigne, selon les Traitements, High Connexion ou le Client en tant que personne morale effectuant des opérations de Traitement de Données personnelles pour le compte et selon l'autre Partie. Le(s) sous-traitant(s) qui effectue(nt) des Traitements de Données personnelles en suivant strictement les Instructions délivrées par le Responsable de Traitement est(sont) qualifié(s) de « Sous-traitant(s) ultérieur(s) ».
Traitement	Désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des Données personnelles ou des ensembles de Données personnelles, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.
Violation de Données personnelles	Désigne une faille de sécurité qui entraîne accidentellement ou illicitement l'accès à ou la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de Données personnelles transmises, stockées ou traitées.

2. DUREE ET HIERARCHISATION CONTRACTUELLE

L'Accord entre en vigueur à compter de l'acceptation du devis pour la durée nécessaire aux Traitements convenus entre les Parties. Les stipulations de l'Accord qui par nature ont vocation à perdurer au-delà du terme du Contrat demeurent applicables et conservent leur plein effet. En cas de contradiction entre les dispositions relatives aux Données personnelles dans le Contrat et celle de l'Accord, les Parties conviennent expressément que l'Accord prévaut sur le Contrat. En cas de contradiction entre les termes du contrat-même de l'Accord et les termes des Annexes, les termes des Annexes prévalent.

3. CONFORMITE A LA REGLEMENTATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Chacune des Parties s'engage à respecter la Règlementation sur la protection des données.

4. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES PAR HIGH CONNEXION EN QUALITE DE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

4.1 Accès et utilisation des plateformes de High Connexion

4.1.1 Description du traitement

High Connexion agit en qualité de Responsable de traitement lorsqu'il collecte, stocke, modifie, utilise ou supprime les Données personnelles des Utilisateurs, Administrateurs et de toute personne qui agit au nom et pour le compte du Client sur les plateformes mises en place par High Connexion (MGS, High Push, EP Gateway, Wallet, plateforme de billing, etc.) pour les besoins des Services et sur le fondement de l'exécution du Contrat. Il procède notamment à la création, à la gestion des comptes et au bon suivi de la gestion des différentes actions du Client via ces plateformes. Conformément à la politique de confidentialité et des cookies sur les plateformes de High Connexion, les Personnes concernées peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de portabilité et de limitation des données à caractère personnel les concernant objets du Traitement auprès de High Connexion en adressant un courrier électronique à dpo@highconnexion.com. Des précisions sur ce Traitement sont apportées dans l'**Annexe I**.

4.1.2 Obligations du Client

Le Client est responsable de la gestion des droits d'accès des utilisateurs des plateformes de High Connexion et doit prévenir immédiatement High Connexion en cas de départ et/ou de changement des Utilisateurs et des Administrateurs afin que High Connexion clôture et/ou modifie leurs comptes. A défaut, toute action par une personne représentant le Client qui ne serait pas ou plus habilitée ne peut entraîner une quelconque responsabilité de High Connexion.

4.2 Gestion du Contrat et de la relation commerciale

Dans le cadre de la gestion administrative et contractuelle de la relation commerciale avec le Client, High Connexion procède au traitement de Données personnelles d'identification des représentants, employés et/ou mandataires du Client. Les Données personnelles collectées concernent les coordonnées professionnelles, dont notamment, nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone. Ces Données personnelles sont obligatoires pour la conclusion du Contrat. Des précisions sur ce Traitement sont apportées dans l'**Annexe I**.

5. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES PAR HIGH CONNEXION EN QUALITE DE SOUS-TRAITANT

5.1 Nomination et rôle de High Connexion

Le Client, en sa qualité de Responsable de Traitement, désigne High Connexion en qualité de Sous-traitant pour procéder à la collecte et pour traiter les Données personnelles en son nom et pour son compte en vue d'atteindre les Finalités autorisées visées à l'**Annexe II** de l'Accord dans le cadre de la réalisation des Services. Conformément à la réglementation applicable, High Connexion a désigné un délégué à la protection des données qui pourra être contacté par courrier électronique à l'adresse électronique dpo@highconnexion.com ou par courrier papier à l'adresse suivante : HIGH CONNEXION 9 Avenue des Saules 69600 OULLINS – Service DPO, France. Le Client transmet par tout moyen écrit à High Connexion le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du RGPD.

5.2 Obligations générales de High Connexion en qualité de sous-traitant

5.2.1 Consignes et conformité

High Connexion garantit au Client qu'elle :

- traite uniquement les Données personnelles nécessaires aux Finalités autorisées, conformément aux Instructions définies dans l'**Annexe II**, et s'interdit de traiter les Données personnelles à d'autres fins ;
- préserve la confidentialité des Données personnelles traitées dans le cadre du présent Accord ;
- veille à ce que les personnes autorisées à traiter les Données personnelles en vertu de l'Accord :
 - o s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
 - o soient sensibilisées sur les problématiques relatives à la protection des Données personnelles ;
- respecte la Règlementation sur la protection des données ainsi que les Instructions formulées par le Client, et s'assure de leur respect par les Destinataires autorisés et Sous-traitants ultérieurs ;
- prend en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des Données dès la conception et de protection des Données par défaut ;
- coopère et se conforme aux instructions ou aux décisions de toute Autorité de régulation, dans un délai qui permet au Client de respecter les délais imposés par lesdites Autorités ; et
- ne fait pas ou omet de faire quelque chose qui amènerait le Client à enfreindre la Règlementation sur la protection des données.

5.2.2 Coopération et assistance

High Connexion s'engage à :

- désigner un interlocuteur privilégié chargé de la représenter auprès du Client. Cet interlocuteur privilégié devra être doté de l'expérience, de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires à l'exercice de sa mission ;
 - adhérer et participer activement à une logique de coopération afin de s'assurer du respect de la Règlementation sur la protection des données et des bonnes pratiques préconisées par le Client dans le cadre de cette réglementation. A ce titre, High Connexion s'engage à mettre à disposition du Client tous les moyens raisonnables en sa possession en vue de lui fournir une pleine coopération, des informations sur les Traitements confiés et une assistance en cas de plainte, de demande d'avis, de communication, ou de faille réelle ou présumée de sécurité affectant des Données personnelles. High Connexion s'engage en outre à ne faire aucune déclaration ou annonce publique à un tiers, y compris à une Autorité de régulation, sans avoir, au préalable, consulté le Client concernant le contenu d'une telle déclaration ou annonce publique, sauf disposition expressément contraire prévue par le Droit d'un Etat membre ou Pays tiers ;
 - modifier, transférer et/ou supprimer les Données personnelles détenues par lui ou en son nom ou par un Sous-traitant ultérieur, conformément à toute Instruction écrite du Client ;
 - informer le Client immédiatement :
 - o si des Instructions délivrées par le Client relatives aux Traitements sont illégales ou lui paraissent contraires à la doctrine et aux préconisations de l'Autorité de régulation ;
 - o si le Sous-traitant considère qu'une Instruction constitue une violation du RGPD ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des Etats membres relative à la protection des Données. En outre, si le Sous-traitant est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
 - o en cas de survenance d'une Violation de Données personnelles, ou en cas de survenance d'une faille de sécurité affectant le système informatique de High Connexion ou d'un de ses Sous-traitants ultérieurs, et ce immédiatement après en avoir eu connaissance ;
 - o si High Connexion ou un Sous-traitant ultérieur reçoit une plainte, un avis ou une communication d'une Autorité de régulation qui concerne directement ou indirectement le(s) Traitement(s) ou la conformité de l'une ou l'autre des Parties à la Règlementation sur la protection des données ; et
 - o si High Connexion ou un Sous-traitant ultérieur reçoit une plainte, un avis ou une communication d'une Personne concernée dans le cadre de l'exercice de ses droits.
 - aider le Client à respecter les obligations énoncées aux articles 32 à 36 du RGPD en tenant compte de la nature du Traitement et des informations mises à la disposition de High Connexion. Cette assistance peut inclure la fourniture d'informations et la réalisation d'analyses d'impact en relation avec les opérations de Traitement mis en œuvre par High Connexion lorsque la réalisation d'une telle analyse est obligatoire ;
 - veiller à ce que les Données personnelles soient transférées de manière sécurisée aux Destinataires et Sous-traitants ultérieurs autorisés ;
 - s'assurer que les Sous-traitants ultérieurs respectent la Règlementation sur la protection des données et documente cette obligation par écrit. Dans le cadre de la réalisation des Services, la société High Connexion fait appel à des Sous-traitants ultérieurs pour mener des Traitements spécifiques. Les coordonnées des Sous-traitants ultérieurs d'ores et déjà acceptés par le Client sont mentionnés dans l'**Annexe II**. En cas de changement ou de recours à un nouveau Sous-traitant Ulérieur, High Connexion en informe préalablement le Client. Cette information doit indiquer clairement les activités de Traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du Sous-traitant ultérieur. Le Client, informé par High Connexion, dispose d'un délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de la date de réception de cette information pour présenter des objections légitimement fondées en droit et en fait. Toute sous-traitance ultérieure réalisée dans le cadre des Services ne libère pas High Connexion de ses responsabilités et obligations envers le Client en vertu du présent Accord.
- ##### 5.2.3 Obligations du Client
- Le Client, en sa qualité de Responsable du traitement, garantit que seules sont traitées les Données personnelles nécessaires à la réalisation des Services. A ce titre, le Client garantit qu'il s'est assuré du caractère licite et conforme des Traitements au regard de la Règlementation sur la protection des données et qu'il dispose des droits, autorisations et/ou consentements adéquats permettant le traitement de ces Données personnelles par High Connexion pour la réalisation des Services et s'engage à indemniser High Connexion de l'ensemble des coûts, frais (y compris d'avocat), amendes, dommages-intérêts exposés par High Connexion en cas de non-respect de cette garantie. Le Client s'engage à communiquer, directement ou par le biais des agences qu'ils mandatent pour l'organisation des Activités, à High Connexion les seules Données personnelles nécessaires aux Traitements pour la réalisation des Services. Le Client s'engage également à :
- documenter par écrit toute Instruction concernant le Traitement des Données personnelles à réaliser par High Connexion dans les Activités, notamment dans l'**Annexe II** ;
 - garantir, dans la mesure requise par la Règlementation sur la protection des données et, quand cela est pertinent, que le consentement des Personnes

concernées dont les Données personnelles font l'objet du Traitement a été recueilli dans des conditions conformes à la Réglementation sur la protection des données et qu'il est en mesure de démontrer cette conformité ;

- dans l'hypothèse où une Personne concernée retirerait son consentement au Traitement ou, exercerait l'un quelconque de ses droits sur ses Données personnelles en vertu de la Réglementation sur la protection des données auprès du Client, le Client s'engage à en informer High Connexion sans délai et à lui communiquer ses Instructions.

6. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES PAR HIGH CONNEXION ET PAR LE CLIENT EN QUALITE DE RESPONSABLES DE TRAITEMENT CONJOINTS

6.1 Location de bases de données par High Connexion au profit du Client

6.1.1 Description du traitement

High Connexion a conclu des partenariats afin de disposer de bases de données qualifiées permettant notamment au Client d'analyser, de dédupliquer, d'enrichir sa base de données et d'améliorer ainsi sa prospection commerciale. High Connexion a conclu un contrat de données personnelles avec le partenaire aux termes duquel ce dernier, qui agit en qualité de Responsable de traitement, s'engage à respecter la Réglementation sur la protection des données et notamment à remplir ses obligations en matière de :

- recueil du consentement dans les conditions légales,
- droit d'information des Personnes concernées,
- prise en compte des demandes de droit des personnes en vue d'exercer leurs droits sur les Données personnelles,
- mise en œuvre des mesures de sécurité et des mesures organisationnelles afin d'assurer la confidentialité et la sécurité des Données personnelles.

Dans le cadre de l'Accord, High Connexion se porte fort, en sa présente qualité de Responsable de traitement, du respect de ces dispositions. Ces données sont collectées par le partenaire de High Connexion et mis à sa disposition pour le Client selon des conditions et des dispositions précises en vue de développer ses campagnes de prospection commerciale. Etant donné que le Client est rendu destinataire de ces Données personnelles collectées et de leur éventuelle combinaison ou enrichissement avec d'autres Données personnelles détenues par le Client, ce dernier reconnaît qu'il agit en qualité de Responsable de traitement conjoint pour leur traitement de celles-ci. Des précisions sur les modalités du Traitement sont apportées dans l'**Annexe III**.

6.1.2 Obligations du Client

En exploitant les Données personnelles des partenaires de High Connexion, le Client agit en qualité de responsable de traitement conjoint. Conformément au droit d'information à fournir lorsque les Données personnelles n'ont pas été directement collectées auprès de la personne concernée (article 14 du RGPD), le Client s'engage à fournir toutes les informations de l'article 14 du RGPD, et notamment la source d'où proviennent les Données personnelles et à mettre en œuvre un moyen d'opposition effectif dans ses communications. Si les Données personnelles portent sur des cookies et des traceurs, le Client est également d'appliquer la réglementation en vigueur et notamment de prévoir un moyen pour l'internaute de retirer effectivement son consentement. Sur demande, le Client s'engage à fournir à High Connexion tous les éléments permettant de garantir et démontrer le respect de ses obligations. Il est expressément convenu entre les Parties qu'il incombe au Client de renseigner son adresse de contact pour permettre aux Personnes concernées d'exercer leurs droits. Des précisions sont apportées à l'article 11 de l'Accord. En cas de contrôle de High Connexion par une Autorité de régulation concernant tout ou partie du traitement associé à ce Traitement, le Client s'engage à coopérer activement avec High Connexion et, le cas échéant, avec cette Autorité dès lors que le Client détient les informations, preuves ou documents utiles à cet effet.

6.2 Enrichissement, location de données par le Client au profit de partenaires

6.2.1 Description du traitement

High Connexion souhaite pouvoir bénéficier de Données personnelles à des fins de prospection commerciales au profit de ses partenaires. High Connexion souhaite donc être considérée comme un partenaire du Client afin de pouvoir ensuite communiquer, au nom et pour le compte de partenaires, des offres ou des Solutions auprès des Personnes concernées qui auraient préalablement consenties à recevoir de telles offres. High Connexion agit en qualité de Responsable de traitement conjoint. High Connexion propose au Client que ce dernier recueille le consentement auprès des Personnes concernées de manière claire, explicite, spécifique et univoque, sur les sites, applications ou tout autre support de collecte du Client, selon la formulation suivante :

« Acceptez-vous de recevoir des offres de la part de nos partenaires ?

Si oui, par quels moyens ?

e-mail

SMS

pass wallet

La liste de nos partenaires figure ici [mettre un lien] »

High Connexion se porte fort auprès du Client de veiller à ce que son(ses) partenaire(s) respecte(nt) la Réglementation et notamment mette(nt) en place le droit d'information à fournir lorsque les Données personnelles n'ont pas été directement collectées auprès de la Personne concernée (article 14 du RGPD), et notamment à faire mention de la source d'où proviennent les Données personnelles et à mettre en

œuvre un moyen d'opposition effectif dans ses communications. Des précisions sur les modalités du Traitement sont apportées dans l'**Annexe III**.

6.2.2 Obligations du Client

En permettant à High Connexion et/ou à ses partenaires de faire de la prospection commerciale à partir de Données Personnelles collectées par le Client sur son site Internet, application ou par tout autre moyen, le Client agit en qualité de responsable de traitement conjoint. Dans ce cadre, le Client s'engage à recueillir le consentement préalable et informé des Personnes concernées, selon la Réglementation applicable, à faire mention de sa politique de confidentialité et à identifier les partenaires concernés. Le Client s'engage à informer High Connexion de toute demande d'exercice de droits des Personnes concernées qu'il reçoit dans le cadre de ce Traitement et notamment des droits d'opposition à recevoir de la prospection commerciale. Le Client s'engage à conserver les Données Personnelles pour une durée limitée correspondant à la finalité. A l'expiration de cette durée, le Client s'engage à recueillir de nouveau le consentement à la prospection commerciale, selon les mêmes termes et conditions que précédemment. Sur demande, le Client s'engage à fournir à High Connexion tous les éléments permettant de garantir et démontrer le respect de ses obligations (tels que horodatage des actions entreprises et des interactions des Personnes concernées sur le site Internet, application ou tout autre support du Client). En cas de contrôle de High Connexion par une Autorité de régulation concernant tout ou partie du traitement associé à la personnalisation, le Client s'engage à coopérer activement avec High Connexion et, le cas échéant, avec cette Autorité dès lors que le Client détient les informations, preuves ou documents utiles à cet effet.

7. SECURITE

High Connexion et le Client s'engagent à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes :

- s'assurer que des mesures techniques et organisationnelles appropriées ont été mises en place contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte, la modification, la divulgation non autorisée ou l'accès aux Données personnelles détenues ou traitées, y compris toutes les mesures nécessaires pour assurer la conformité avec les exigences de sécurité des Données personnelles dans la Réglementation sur la protection des données. En cas d'inadéquation entre les mesures de sécurité mises en place et les Traitements et/ou les Données personnelles confiées à High Connexion, celle-ci en informera le Client et lui proposera un plan de remédiation dans un délai raisonnable ;
- limiter l'accès aux Données personnelles aux seules personnes qui agissent sous son autorité, et ce aux seules Données personnelles strictement nécessaire pour l'exécution des Services faisant l'objet des Traitements prévus au présent Accord ;
- veiller à ce que ses systèmes informatiques soient :
 - o suffisamment protégés entre autre contre les virus et l'interception de Données personnelles à l'intérieur du réseau ;
 - o en capacité de rétablir la disponibilité des Données personnelles et l'accès à celles-ci dans les délais appropriés en cas d'incident physique ou technique.

8. VIOLATION DE DONNEES PERSONNELLES

En cas de survenance d'une Violation de Données personnelles, réelle ou potentielle, affectant les Services de High Connexion ou d'un Sous-traitant ultérieur, High Connexion s'engage à :

- notifier au Client toute faille de sécurité pouvant entraîner une Violation de Données personnelles dans les meilleurs délais, et au plus tard dans le délai maximum de quarante-huit (48) heures suivant la connaissance de ladite faille par message électronique ;
- accompagner la notification de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de procéder à une notification de cette violation auprès de l'Autorité de régulation ou de la Personne concernée. A ce titre, High Connexion précisera dans la mesure du possible les points suivants :
 - o la description de la nature de la Violation de Données personnelles y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de Personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de Données personnelles concernés ;
 - o le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données et/ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
 - o la description des conséquences probables de la Violation de Données personnelles ; et
 - o la description des mesures prises ou envisagées pour remédier à la Violation de Données personnelles, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.
- communiquer les informations définies ci-avant de manière échelonnée et sans retard indu dans le cas où il n'est pas possible pour High Connexion de fournir toutes les informations précisées en même temps, ou si des précisions peuvent être apportées sur certains éléments déjà communiqués.

Lorsque les Parties agissent comme Responsables de traitement conjoints, la Partie concernée avertit l'autre Partie dans les 24 heures qui suivent la prise de connaissance de celle-ci pour permettre une notification conjointe des Parties à l'Autorité de régulation et, le cas échéant, la communication aux Personnes concernées. Elles devront être rédigées de manière conjointe par les Parties et conformément à la Réglementation sur la protection des données.

9. ACCOUNTABILITY

Les Parties s'engagent mutuellement, dans une logique de responsabilisation, à :

- tenir régulièrement à jour le registre des activités de Traitements tel que prévu à l'article 30 2. du RGPD, et conserver une trace écrite de tout Traitement et Instruction relative aux Traitements effectués pour le compte du Client ;
- tenir régulièrement à jour le registre des failles de sécurité qui est renseigné par les Parties dès la survenance d'une Violation de Données personnelles, que cette violation ait, ou non, fait l'objet d'une notification auprès de l'Autorité de régulation ;
- conserver la documentation relative à la formation ou à la sensibilisation des salariés à la protection des Données personnelles ;
- documenter, dans la mesure du possible, l'ensemble des procédés mis en place en matière de protection des Données personnelles au travers de ses Mesures de sécurité ;
- mettre régulièrement à jour les Mesures de sécurité.

10. DESTINATAIRES DES DONNEES PERSONNELLES – RECOURS A LA SOUS-TRAITANCE

Outre les dispositions prévues ci-dessus, High Connexion et le Client peuvent faire appel à un ou plusieurs Sous-traitant(s) Ulérieur(s) pour mener des activités de traitement spécifiques dans le respect des Finalités définies pour les Traitements en Annexe. Dans ce cas, les Parties s'engagent et veillent à ce que ces Sous-traitants Ulérieurs sélectionnés présentent des garanties suffisantes permettant de respecter la Réglementation sur la protection des données. Si le(s) Sous-traitant(s) Ulérieur(s) ne remplissent pas les obligations qui leur incombent en matière de protection des Données personnelles, la Partie ayant sélectionné de sous-traitant demeure, à elle seule, pleinement responsable de ces manquements. Dans l'hypothèse où le Sous-traitant Ulérieur est sélectionné conjointement par les Parties, la responsabilité en cas de manquement par ce sous-traitant à ses obligations en matière de protection des Données personnelles sera partagée.

11. PERSONNES CONCERNÉES

High Connexion, lorsqu'il agit comme Sous-traitant, s'engage auprès du Client, dans le cadre d'une demande d'exercice de droits, à :

- aviser le Client, par courrier électronique à l'adresse électronique indiquée par le Client dans les Annexes, immédiatement et dans un délai maximal de cinq (5) jours ouvrables de toute demande d'une Personne concernée souhaitant exercer ses droits en vertu de la Réglementation sur la protection des données (notamment, demandes d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des Données et demandes d'opposition au Traitement) ;
- coopérer pleinement avec le Client en vue de répondre, dans des délais raisonnables compte tenu de leur nature et de leur nombre, aux demandes des Personnes concernées souhaitant exercer leurs droits en vertu de la Réglementation sur la protection des données, dès lors que le Client n'a pas tous les éléments en sa possession lui permettant de gérer ces demandes d'exercice de droits ; et
- ne pas divulguer à la Personne concernée de Données, en ce compris des Données personnelles, sans avoir préalablement consulté et obtenu le consentement écrit du Client.

Il incombe à la Partie qui agit en qualité de Responsable de traitement, de fournir l'information aux Personnes concernées par les opérations de Traitement au moment de la collecte des Données personnelles. Dans le cas où les deux Parties agissent comme Responsables de traitement conjoints, il incombe au Client de fournir l'information aux Personnes concernées par les opérations de Traitement et prévue par les articles 13 et suivants du RGPD au moment de la collecte des Données personnelles. Le Client s'engage notamment à ce que le consentement des Personnes concernées, lorsqu'il est requis, soit collecté conformément aux dispositions du RGPD, c'est-à-dire une manifestation de consentement libre, spécifique, éclairée et univoque par laquelle la Personne concernée accepte, par une déclaration ou par un acte positif clair le traitement de ses Données personnelles. En particulier, le Client s'engage à prévenir les Personnes concernées que les Données transmises à High Connexion peuvent être transmises à des partenaires (en les mentionnant). Le Client s'engage à fournir à High Connexion à première demande, la preuve des consentements recueillis en lien avec les Données personnelles transmises dans ce cadre. Les Parties conviennent que les Personnes concernées pourront exercer leurs droits auprès du Client, conformément à sa politique de confidentialité. Le Client s'engage à aviser High Connexion, par courrier électronique à l'adresse électronique indiquée par High Connexion dans les Annexes, immédiatement et dans un délai maximal de cinq (5) jours ouvrables de toute demande d'une Personne concernée souhaitant exercer ses droits en vertu de la Réglementation sur la protection des données. Les Responsables de traitement conjoints doivent s'entraider pour répondre à ces demandes d'exercice de droits des Personnes concernées.

12. TRANSFERTS VERS LES PAYS TIERS

Dans le cas où il agit comme sous-traitant, High Connexion n'effectue aucun transfert de Données personnelles à destination de Pays tiers sans le consentement préalable et écrit du Client. High Connexion se conforme aux Instructions délivrées par le Client concernant les transferts de Données vers des Pays tiers, sauf dans l'hypothèse où High Connexion serait tenue, conformément aux lois applicables, de transférer des Données personnelles vers un Pays tiers. Le Client consent par l'Accord au transfert

de Données personnelles aux entités et aux emplacements mentionnés dans les Annexes, aux fins de la stricte exécution des Services, et à condition que :

- le Pays tiers soit un pays qui, selon la Commission européenne, justifie d'un niveau adéquat de protection des Données personnelles ; ou
- High Connexion satisfasse à l'une des conditions suivantes :
 - o High Connexion conclut ou obtient de l'entité identifiée dans les Annexes un accord sur le transfert de données reprenant les modèles de Clauses Contractuelles Types élaborés par la Commission européenne ;
 - o Les transferts effectués avec l'entité visée dans les Annexes s'inscrivent dans le régime d'exception visé à l'article 49 du Règlement général sur la protection des données n°2016/679.

High Connexion veille à ce qu'aucun transfert ultérieur de Données personnelles vers un autre Pays tiers n'ait lieu à moins que le Client n'accorde son consentement préalablement à ce transfert, ou que ce transfert ultérieur réponde aux exigences posées ci-dessus.

13. RESPONSABILITE

Lorsqu'il agit comme Sous-traitant, High Connexion accepte d'indemniser le Client de tous les dommages directs matériels et immatériels subis par lui et ayant pour origine un défaut ou une négligence par High Connexion, ses employés, ses représentants, ses agents ou ses Sous-traitants ultérieurs dans la sécurité des Données personnelles. High Connexion s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires et raisonnables pour assurer la sécurité des Traitements, et sera dès lors responsable des dommages liés à une défaillance de sécurité imputable exclusivement à High Connexion entraînant une indisponibilité, une perte de traçabilité, un doute sur l'intégrité ou un défaut de confidentialité des Données personnelles. Il est néanmoins expressément convenu entre les Parties que le risque zéro en matière de sécurité n'existe pas et que High Connexion reste soumise à une obligation de moyens. Elle ne saurait non plus être responsable des dommages liés à une défaillance de sécurité qui serait imputable aux choix technologiques, logiciels ou informatiques opérés par le Client, notamment pour des raisons de restrictions budgétaires, alors que High Connexion aura proposé d'autres solutions assurant un niveau de sécurité et des garanties supérieures. La responsabilité de High Connexion à l'égard des coûts, des dépenses, des pertes, des dommages ou d'autres responsabilités découlant de ou en relation avec la violation de l'Accord (que ce soit par High Connexion ou ses employés, représentants, agents ou Sous-traitants ultérieurs, les Destinataires autorisés) ne pourra être engagée que dans un délai d'un (1) an à compter de la connaissance du dommage. Lorsque les Parties agissent comme Responsables de traitement conjoints, chaque Partie garantit l'autre contre toute action, réclamation, revendication formulée par des Personnes concernées ou Autorité de régulation sur des Données personnelles faisant l'objet de Traitements qui trouve sa source dans le non-respect du RGPD et/ou de l'Accord, et en fonction des obligations propres de chaque Partie. Dans ce cas, la Partie défaillante assure la défense de l'autre Partie et prend à sa charge les frais de conseil et tous dommages-intérêts auxquels pourrait être condamnée cette dernière par une décision de justice ayant pour base un manquement aux dispositions du RGPD.

14. CONFIDENTIALITE

Dans le cadre des présentes, les termes "Donnée(s) Confidentielle(s)" recouvrent toutes Données, informations ou tous documents divulgués par les Parties, par écrit ou oralement, répondant aux conditions du présent article, et incluant sans limitation tous documents écrits ou imprimés, tous échantillons, modèles, données communiquées par l'une ou l'autre des Parties, ou en résultant, ou plus généralement tous moyens de divulgation d'une Donnée Confidentielle. Relèveront des dispositions des présentes les informations ou documents, quelle qu'en soit la forme, transmis par une Partie et désignés comme Données Confidentielles par l'apposition ou l'adjonction sur leur support d'un tampon ou d'une formule ou par l'établissement et la remise ou l'envoi d'une notification écrite à cet effet, ou lorsqu'elles sont divulguées oralement, dont le caractère de Donnée Confidentielle a été porté à la connaissance des Parties, au moment de leur divulgation, le caractère confidentiel s'applique également aux Données qui par nature sont confidentielles, indépendamment d'une telle mention. Les Parties s'engagent pendant la durée du Contrat, et pour une durée de dix (10) ans à compter de son expiration pour quelque cause que ce soit, à ce que toutes les Données (notamment informations, documents, savoir-faire, méthodes, de quelque nature que ce soit) qui auront été échangées dans le cadre du Contrat et du présent Accord :

- soient protégées et gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le même degré de précaution et de protection qu'elles accordent à leurs propres Données confidentielles de même importance ;
- ne soient divulguées de manière interne qu'aux seuls membres de leur personnel respectif ayant à en connaître et ne soient utilisées par ces derniers que dans le but défini par les présentes ;
- ne soient pas utilisées, totalement ou partiellement, dans un autre but que celui défini par les présentes, sauf consentement préalable et écrit de l'autre Partie ;
- ne soient ni divulguées ni susceptibles de l'être, soit directement, soit indirectement à tout tiers ou à toutes personnes autres que celles mentionnées à l'alinéa (ii) ci-dessus ;
- ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées totalement ou partiellement lorsque de telles copies, reproductions ou duplications seraient susceptible de porter atteinte aux intérêts de l'autre Partie.

Toutes les Données, informations et leurs reproductions, transmises par les Parties, resteront leur propriété et devront être restituées à l'autre Partie immédiatement sur sa demande. A contrario, les Parties n'auront aucune obligation et ne seront

soumises à aucune restriction eu égard à toutes les Données Confidentielles dont il peut apporter la preuve :

- qu'elles sont entrées volontairement dans le domaine public préalablement à leur divulgation ou après celle-ci mais dans ce cas en l'absence de toute faute qui lui soit imputable ; ou
- qu'elles sont déjà connues par l'autre Partie, cette connaissance pouvant être démontrée par l'existence de documents appropriés dans leurs dossiers ; ou
- qu'elles ont été reçues d'un tiers de manière licite, sans restriction ni violation des présentes ; ou
- qu'elles ont été publiées sans contrevenir aux dispositions des présentes ; ou
- que l'utilisation ou la divulgation ont été autorisées par écrit par l'autre Partie ; ou
- qu'elles n'ont pas été désignées ou confirmées comme Données Confidentielles.

Le terme ou la résiliation des présentes n'aura pas pour effet de dégager les Parties de leurs obligations de respecter les dispositions du présent article concernant l'utilisation et la protection des informations reçues avant la date de la résiliation ou l'arrivée du terme. Les obligations contenues dans ces dispositions restent en vigueur pendant la période définie au présent article. Il est entendu que les Parties peuvent communiquer les Données Confidentielles à leurs assureurs, conseils, avocats, personnes en charge de l'audit et du contrôle interne ou à toute administration ou juridiction à condition que ces derniers soient liés par une clause de confidentialité et/ou par le secret professionnel.

15. AUDIT ET CONTROLE

Le Client peut procéder à la réalisation d'audits sur pièces afin de s'assurer du niveau de conformité de High Connexion. Ne sont pas concernées par l'audit sur pièces les éléments confidentiels confiés à High Connexion par d'autres clients. Le Client peut aussi procéder à des audits objectifs de conformité à la Réglementation sur la protection des données sur les opérations de Traitement réalisées aux fins de l'exécution des Services dans les conditions définies ci-après :

- l'audit est diligenté par un auditeur extérieur sélectionné par le Client pour son expertise, son indépendance et son impartialité ;
- l'auditeur sélectionné est lié aux Parties par un accord de confidentialité et/ou par le secret professionnel ;
- le Client avise, par écrit et moyennant le respect d'un préavis minimum de dix (10) jours ouvrés, High Connexion de son intention de faire procéder à un audit de conformité ;
- en aucune manière, l'audit réalisé ne saurait détériorer ou ralentir les Services proposés par High Connexion ou porter atteinte à la gestion organisationnelle de High Connexion. Les opérations d'audit ne devront pas comporter d'actions pouvant potentiellement endommager l'infrastructure de High Connexion ni interférer avec les autres services procurés par High Connexion aux autres clients ;
- un exemplaire du rapport d'audit identique est remis au Client ainsi qu'à High Connexion des suites de la réalisation de la mission d'audit et pour lequel des observations pourront être apportées par les Parties. Ce rapport pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un examen approfondi dans le cadre d'un comité de pilotage ;
- les frais de l'audit de conformité seront portés à la charge exclusive du Client ;
- le Client ne saurait commander des audits de conformité que dans la limite d'un (1) audit par an ; et
- High Connexion disposera d'un délai de trois (3) mois à compter de la communication du rapport d'audit pour corriger à ses frais les manquements et/ou non-conformités constatés. Le cas échéant, High Connexion pourra de façon exceptionnelle allonger ce délai de trois (3) mois après avoir expressément informé le Client et justifier objectivement un tel allongement.

High Connexion s'engage à permettre l'accès de l'auditeur sélectionné à ses sites, installations, documents et informations nécessaires en vue d'évaluer son bon niveau de conformité, et coopère pleinement avec lui en vue de la bonne réalisation de sa mission.

Dans l'hypothèse d'un contrôle réalisé par une Autorité de régulation compétente pouvant intéresser les Traitements du Client, High Connexion s'engage à coopérer pleinement avec l'Autorité de régulation. Dans l'hypothèse d'un contrôle réalisé par une Autorité de régulation compétente à l'égard du Client, High Connexion s'engage à assister pleinement celui-ci concernant les Traitements réalisés dans le cadre des Services. L'ensemble des Données collectées au titre des Audits et Contrôles sont considérées comme des « Données Confidentielles » au sens de l'article « Confidentialité » des présentes.

16. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

L'Accord sera régi et interprété conformément à la loi française et tout litige découlant de ou en relation avec l'Accord quant à sa validité, son interprétation ou encore son exécution sera soumis à la juridiction exclusive du Tribunal de commerce de Paris, ainsi qu'à la commission nationale informatique et libertés (Cnil) auxquelles chacune des Parties se soumet irrévocablement. Avant toute action contentieuse, les Parties chercheront, de bonne foi, à régler à l'amiable leurs différends relatifs à la validité, l'interprétation, l'exécution, l'inexécution, l'interruption, la résiliation ou la dénonciation du présent Accord ainsi qu'à la cessation partielle ou totale des relations commerciales entre les Parties et ce, pour quelques causes et sur quelques fondements que ce soient. Les Parties devront se réunir afin de confronter leurs points de vue et effectuer toutes constatations utiles pour leur permettre de trouver une solution au conflit qui les oppose. Les Parties s'efforceront de trouver un accord amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification par l'une d'elle de la nécessité d'un accord amiable, par lettre recommandée avec avis de réception.

**ANNEXES SUR LES MODALITES DE TRAITEMENT DES DONNEES A
CARACTERE PERSONNEL**
I. High Connexion en qualité de Responsable de traitement

I.a) Données personnelles du Client traitées par High Connexion sur les plateformes de High Connexion pour la mise en place et la réalisation des Services

Responsable du Traitement	High Connexion
Sous-traitant	Le Client
Sous-traitant ultérieur	TH2, SFR,
Hébergement des données	Les Données sont hébergées chez TH2 situé à Paris ou chez SFR à Venissieux
Finalité du Traitement	Gestion des accès par le Client (Utilisateurs et Administrateurs) aux plateformes de High Connexion et permettre la bonne réalisation des Services par High Connexion au profit du Client
Données personnelles traitées	<ul style="list-style-type: none"> Données d'identification des administrateurs et des utilisateurs des plateformes de High Connexion : Civilité, nom, prénom, email, fonction, statut, téléphone Données de connexion : login et mot de passe, date d'inscription, dernière connexion, historiques des actions sur la plateforme, clôture du compte Cookies et traceurs : fonctionnels et analytiques
Base légale du traitement	<ul style="list-style-type: none"> Base contractuelle (Contrat pour la réalisation des Services) Consentement des personnes (pour l'opt-in newsletter le cas échéant) Intérêt légitime (pour éviter la fraude et à des fins de statistiques et d'amélioration des Services) Obligation légale (demande des administrations ou des institutions)
Catégories de personnes concernées	Utilisateurs et Administrateurs des plateformes de High Connexion, collaborateurs du Client ou personnes habilitées par le Client (agences mandatées)
Source des Données personnelles	Inscription des personnes sur les plateformes de High Connexion (environnement loggé)
Information et gestion des droits des personnes	Les personnes sont informées de leurs droits sur les plateformes de High Connexion (politique de confidentialité) et peuvent exercer leurs droits auprès de dpo@highconnexion.com en précisant « Plateforme High Connexion »
Flux de données hors UE	Néant
Durée de conservation des données	Les données à caractère personnel seront conservées pendant la durée de la relation contractuelle avec le Client et pendant 5 ans après la fin de cette relation. Les logs sont conservés entre 6 mois et 1 an. Les cookies et traceurs sont conservés pendant 25 mois maximum.

I.b) Données personnelles du Client traitées par High Connexion à des fins de gestion de la relation commerciale avec le client

Responsable du Traitement	High Connexion
Sous-traitant	Le Client
Hébergement des données	Les Données sont hébergées chez TH2 situé à Paris ou chez SFR à Venissieux
Finalité du Traitement	Gestion de la relation commerciale avec le Client et notamment envoi de devis, factures
Données personnelles traitées	Données d'identification des collaborateurs du Client : Civilité, nom, prénom, email, fonction, adresse, téléphone
Base légale du traitement	<ul style="list-style-type: none"> Base contractuelle (Contrat pour la réalisation des Services) Intérêt légitime (pour éviter la fraude à améliorer les Prestations) Obligation légale (demande des administrations ou des institutions)
Catégories de personnes concernées	Collaborateurs du Client ou toute personne mandatée par le Client
Source des Données personnelles	Documents et échanges commerciaux
Information et gestion des droits des personnes	Les personnes sont informées de leurs droits dans le Contrat et peuvent exercer leurs droits auprès de dpo@highconnexion.com
Flux de données hors UE	Néant
Durée de conservation des données	Les données à caractère personnel seront conservées pendant la durée de la relation contractuelle avec le Client et pendant 5 ans après la fin de cette relation.

II. High Connexion en qualité de Sous-traitant

Il incombe au Client de donner ses instructions à High Connexion pour le traitement des Données personnelles et donc de compléter / modifier ces annexes par tout moyen écrit. A défaut, High Connexion ne pourra être responsable de tout manquement trouvant sa source dans une absence de précision dans les instructions du Client.

II.a) Données personnelles des personnes concernées traitées par High Connexion au nom et pour le compte du Client dans le cadre de la mise en place des Solutions (solutions techniques telles que mise en place de jeux, pass wallet, etc.)

Responsable du Traitement	Le Client
Sous-traitant	High Connexion
Sous-traitants ultérieurs	Facilitateurs pour les push SMS, emails, voix, notifications
Hébergement des données	Les Données sont hébergées chez TH2 situé à Paris ou chez SFR à Venissieux
Destinataires	Opérateurs français (Orange, Free, SFR Altice, Bouygues Telecom, etc.) Apple et Google Pay pour le pass wallet Google pour l'option « Verified SMS »
Finalité du Traitement	Mise en place et gestion des solutions techniques promotionnelles, marketing ou de paiement (billing) pour le compte du Client : <ul style="list-style-type: none"> • Pour les prestations de marketing : <ul style="list-style-type: none"> ○ Messaging (envoi de SMS, email, messages vocaux, push notification, MMS, messagerie instantané, SMS enrichi...), ○ Mise à disposition de solutions digitales (diffusion de contenus sur le wallet, jeu SMS, Web & mobile et audiotel), • Pour les prestations de billing : gestion de transactions financières de la personne concernée qui effectue un paiement sur facture opérateur ou via tout autre canal de paiement pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'achat de contenus digitaux (musiques, vidéos, articles de presse, ticketing, etc.) ○ pour des campagnes de dons (ponctuels ou récurrents) ○ participer à des jeux SMS+, SVA+ ou Internet+
Données personnelles traitées	<ul style="list-style-type: none"> • Données d'identification : nom, prénom, email, n° téléphone, etc. • Données connexion : ID pass, gestion des logs, date de téléchargement, date de dernière interaction, historiques des liens cliqués sur le wallet, historique des offres, etc. • Données de transactions : achat, montant, mode de paiement, etc. • Cookies et traceurs
Base légale du traitement	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat : acceptation des conditions de l'offre (CGU, règlement de jeu, politiques du Client, etc.) • Intérêt légitime (pour éviter la fraude et améliorer les Prestations) • Obligation légale (demande des administrations ou des institutions)
Catégories de personnes concernées	Consommateurs (client ou prospect du Client) souhaitant bénéficier des offres ou des contenus mis en place par le Client
Source des Données personnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte via un formulaire (desktop ou mobile) ou • Données fournies par le Client ou • Données collectées lors de l'achat de contenus, lors de dons ou de jeux
Information et gestion des droits des personnes	Information dans la politique de confidentialité du Client Exercice des droits auprès du Client
Flux de données hors UE	Néant
Durée de conservation des données	Les données à caractère personnel sont conservées pendant 1 an à compter du traitement par High Connexion. Les cookies et traceurs sont conservés 25 mois maximum.

II.b) Données personnelles des consommateurs traitées par High Connexion au nom et pour le compte du Client à des fins de prospection commerciale

Responsable du Traitement	Le Client
Sous-traitant	High Connexion
Sous-traitants ultérieurs	N/A
Hébergement des données	Les Données sont hébergées chez TH2 situé à Paris ou chez SFR à Venissieux
Destinataires	Partenaires du Client
Finalité du Traitement	Prospection commerciale pour le compte du Client et/ou de ses partenaires
Données personnelles traitées	<ul style="list-style-type: none"> • Données d'identification : civilité, nom, prénom, email, ville, code postal • Données de logs et de connexion : date et suivi des connexions • Présence du pass (ID pass) • Consentements et opt-in • Cookies et traceurs
Base légale du traitement	Consentement des personnes (via l'opt-in newsletter et/ou partenaire) ; ce consentement est recueilli de manière libre, spécifique, éclairé et univoque
Catégories de personnes concernées	Consommateurs souhaitant recevoir des informations ou des offres commerciales du Client et/ou de ses partenaires
Source des Données personnelles	Case opt-in (non précochée) lors de la collecte (desktop ou mobile)
Information et gestion des droits des personnes	Information dans la politique de confidentialité Exercice des droits auprès du Client
Flux de données hors UE	Néant
Durée de conservation des données	Les données à caractère personnel sont conservées pendant 12 mois à compter du recueil du consentement (sauf retrait du consentement qui peut intervenir à tout moment) Les cookies et traceurs sont conservés 25 mois maximum.

III. High Connexion en qualité de Responsable de traitement conjoint

III.a) Location de données personnelles de High Connexion au Client

Responsable du Traitement	High Connexion Le Client
Finalité du Traitement	Enrichissement et/ou déduplication et/ou analyse de bases de données du Client à des fins de prospection commerciale via envoi d'offres commerciales notamment
Données personnelles traitées	<ul style="list-style-type: none"> Données d'identification : nom, prénom, n° téléphone, email, etc. Cookies et traceurs : token, etc.
Base légale du traitement	Consentement (opt-in)
Catégories de personnes concernées	Personnes ayant accepté en amont de recevoir des offres de partenaires identifiés (opt-in qualifiés)
Source des Données personnelles	<ul style="list-style-type: none"> Bases de données enrichies de High Connexion ou Bases de données louées auprès de tiers partenaires
Information et gestion des droits des personnes	<ul style="list-style-type: none"> (pour rappel : droit d'information directe des Personnes concernées au titre de l'article 13 du RGPD : <ul style="list-style-type: none"> Information par les clients de High Connexion (qui alimentent la base de données de High Connexion) Information par les tiers auprès desquels High Connexion loue les bases de données) Droit d'information indirect à réaliser par le Client (article 14 du RGPD) Exercice des droits auprès du Client, High Connexion pouvant apporter sa collaboration
Flux de données hors UE	Néant
Durée de conservation des données	3 ans max à compter dernière action de la personne Retrait du consentement à tout moment sur demande de la personne

III.b) Données personnelles des consommateurs par High Connexion pour enrichissement et location à des tiers

Responsables du Traitement conjoints	<ul style="list-style-type: none"> Le Client High Connexion
Destinataires	Partenaires
Finalité du Traitement	Enrichissement et location des données à des tiers partenaires en vue de leur permettre d'envoyer des offres commerciales (générer des leads) aux personnes ayant accepté de recevoir de telles offres (opt-in)
Données personnelles traitées	<ul style="list-style-type: none"> Données d'identification : civilité, nom, prénom, email, ville, code postal Données de logs et de connexion : date et suivi des connexions Consentements et opt-in Cookies et traceurs
Base légale du traitement	<ul style="list-style-type: none"> Consentement : opt-in non précoché clair, libre, spécifique Intérêt légitime (pour éviter la fraude et à améliorer les Prestations) Obligation légale (demande des administrations ou des institutions)
Catégories de personnes concernées	Clients et prospect du Client souhaitant bénéficier d'offres de la part de partenaires
Source des Données personnelles	<ul style="list-style-type: none"> Collecte via un opt-in ou Fichier du Client
Information et gestion des droits des personnes	<ul style="list-style-type: none"> Droit d'information à réaliser par le Client Exercice des droits auprès du Client, High Connexion pouvant apporter sa collaboration
Flux de données hors UE	Néant
Durée de conservation des données	Les données à caractère personnel sont conservées pendant 1 an à compter de la fin de l'opération de remboursement. Les cookies et traceurs sont conservés 25 mois maximum.